

Tous les demandeurs de licences d'exportation d'armes à feu sont tenus de fournir une licence d'importation ou donner l'assurance que l'importation sera autorisée dans le pays destinataire. Cela permet de veiller à ce que les armes à feu ne sortent pas du Canada sans que l'on ait la garantie qu'elles seront autorisées à entrer dans le pays destinataire et que le destinataire sera effectivement autorisé à prendre possession de ces armes.

## **Statistiques sur les exportations militaires**

Dans les tableaux qui suivent, les statistiques sur les exportations militaires sont établies à partir des rapports présentés par les exportateurs sur les expéditions réelles en regard des licences qui leur ont été délivrées en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI). Ces rapports indiquent le pays de destination, la valeur des marchandises et leur description. Les renseignements sur les expéditions individuelles et ceux inscrits sur la demande de permis originale, y compris l'identité des éventuels exportateur et destinataire et les détails de la transaction, sont de nature très délicate au niveau commercial et sont fournis confidentiellement au MAECI. Ils sont protégés pour garantir le respect des exigences en matière de rapport.

Comme il est précisé ci-dessus, il n'est pas nécessaire de détenir une licence pour exporter vers les États-Unis la plupart des marchandises du Groupe 2. Il s'agit d'une politique de longue date qui découle de l'intégration de l'industrie de défense en Amérique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous ne disposons donc d'aucune donnée sur les exportations militaires vers ce pays et aucune statistique s'y rattachant ne peut figurer dans le présent rapport.

Certaines statistiques sur les exportations canadiennes destinées à des fins militaires peuvent provenir d'autres sources, comme Statistique Canada ou la Corporation commerciale canadienne. Elles peuvent toutefois englober des biens non militaires comme des rations alimentaires, des ordinateurs commerciaux, des matériaux de construction ou d'autres articles civils. Puisqu'il n'existe aucune corrélation directe entre les codes de produits utilisés par Statistique Canada et les numéros d'article de la LMEC et que chaque source utilise sa propre méthode de compilation, aucune comparaison significative ne peut être établie entre les données des deux sources.

Pour ce qui est des statistiques sur les échanges de marchandises militaires dans le monde, la norme reconnue à l'échelle internationale est le Registre des armes classiques des Nations Unies. Celui-ci ne comprend que certains systèmes d'armes spécifiques. Il n'inclut pas la plupart des exportations canadiennes de marchandises militaires, lesquelles sont composées surtout de pièces et composants ainsi que d'un vaste éventail de systèmes non létaux comme des systèmes de radar, des simulateurs de vol et des logiciels à usage militaire.

En 1998, la valeur des exportations de marchandises militaires s'est élevée à quelque 421 millions de dollars, en comparaison de 304 millions de dollars en 1997. Comme les années précédentes, les pays de l'OTAN et de la LPDAA ont été les destinataires de la